

# Une vision à concrétiser

Autor(en): **Jaccard, Luc / Kolb, Jean-Luc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **133 (2007)**

Heft 04: **Métamorphoses**

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-99548>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Une **vision** à concrétiser

**Les réactions provoquées par les propositions urbanistiques de la Municipalité posent à juste titre la question de la gouvernance liée à un tel projet. Elle augure d'un échange d'idées finalement prometteur. Imaginons, par simple hypothèse, que l'emplacement adéquat d'un objet (le stade olympique, pour garder cet exemple marquant) ait été décrété non pas par la Municipalité, mais par des architectes ou des urbanistes. Comment cette proposition émanant d'une corporation aurait-elle été accueillie par les pairs de ses auteurs ? Et par la population ? Cet accueil aurait-il été différent de celui fait au postulat municipal inclus dans le programme de législation ? Les critères d'analyses auraient-ils pu être mesurés, explicités ? Et qui aurait, en fin de compte, sanctionné le résultat ?**

N'est-il pas simplement normal, et pas du tout extraordinaire, que les propositions municipales (politiques) participent d'une vision ? Une vision ne relève pas du chamanisme. Elle se fonde sur la connaissance des innombrables dossiers de tous ordres traités par un collège – où siègent des personnes assurément dotées d'une fibre politique – à qui l'expérience confère une connaissance très pointue de la réalité du temps et du lieu. Même s'il y a là, évidemment, une prise de risque.

La Municipalité postule donc que la localisation idoine d'un ensemble d'équipements sportifs, commerciaux, culturels, dont un nouveau stade de football, est dans le sud de la ville, au cœur de l'agglomération. Elle veut, avant cet été, argumenter pour défendre cette idée devant la population et son principal relais, le Conseil communal. Pour ce faire, la faisabilité des propositions est en train d'être vérifiée par les services communaux et leurs mandataires. Si, pour improbable que cela paraisse, les études préalables montraient que le projet ne peut se réaliser, il faudrait alors y renoncer. Dans le cas contraire, il faut souhaiter que le législatif le fasse sien, qu'il lui donne une légitimité lui permettant d'emprunter dans les meilleures conditions le circuit bien connu au fil duquel s'exercent les droits démocratiques usuels. Mais la

Municipalité fait également œuvre de proposition pour que la métamorphose s'étende au processus lui-même. En effet, pour une mutation de cette ampleur, on désire une concertation qui mette en œuvre d'autres relais de la population. Par essence, l'aménagement du futur éco-quartier de la Pontaise résultera d'un processus complet de concertation fondé sur les options fondamentales non négociables décrites précédemment. Au final, l'enjeu est simple : la métamorphose de Lausanne ne pourra se concrétiser que dans un accord entre les différentes forces décisionnelles et propositionnelles en jeu. Les pouvoirs publics, qui expriment des intentions et les défendent ; les spécialistes concernés (urbanistes, architectes), qui apportent leurs compétences à la fabrication du programme et du projet. Enfin, la population et ses différents relais, qui les modèleront également en intervenant à tous les stades de son développement, selon des modalités qui seront, elles aussi, proposées au Conseil communal. Au final, le programme ne sera ni la simple concrétisation d'un postulat, ni l'application d'un modèle technocratique ; ni une forme spontanée « d'intelligence populaire », mais un alliage que l'on souhaite balancé entre besoins, nécessités, souhaits et possibles.

Luc Jaccard, journaliste  
Jean-Luc Kolb, architecte-urbaniste  
Service d'urbanisme, Beau-Séjour 8, Case Postale  
CH – 1002 Lausanne